

tenue sous la présidence de Madame ENCONTRE, assisté(e)
de Monsieur MEEKEL et Monsieur DIDIERLAURENT, Conseillers
En présence de Monsieur SANSON, Rapporteur public
Madame ARCE, Greffière

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2205067	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté PC 66008 22 A0028 en date du 1er août 2022 pris par la commune d' Argelès-sur-Mer accordant à la SARL ATHANER INVESTISSEMENTS un permis de démolition et nouvelle construction d'un immeuble de 27 logements collectifs et d'un bâtiment à usage de garages sur un terrain sis avenue de Charlemagne parcelles cadastrées section BP n° 1145, 272 et 271.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X Madame X Monsieur X	SCP NICOLAU-MALAVIALLE-GADEL-CAPSIE (Cour) SCP NICOLAU-MALAVIALLE-GADEL-CAPSIE (Cour) SCP NICOLAU-MALAVIALLE-GADEL-CAPSIE (Cour)
Défendeur	Madame X COMMUNE D'ARGELES-SUR-MER SARL ATHANER INVESTISSEMENTS	SCP NICOLAU-MALAVIALLE-GADEL-CAPSIE (Cour) maire S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C

10 heures 15

02)	DOSSIER N° 2205838	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PA 66015 21 A0001 du 31 mai 2022 par lequel le maire de la commune de Montesquieu des Albères a accordé un permis d'aménager à la SARL Pole Aménagement en vue de l'aménagement du lotissement "Albera Lodge" sur un terrain sis rue des Albères	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SELARL VPNG AVOCATS (Cour)
	ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DU TECH ET DES ALBERES	SELARL VPNG AVOCATS (Cour)
	FEDERATION POUR LES ESPACES NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	SELARL VPNG AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MONTESQUIEU DES ALBERES	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
	SARL POLE AMENAGEMENT	SCP D'AVOCATS VIGO
03)	DOSSIER N° 2206447	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 011 262 21 00381 du 15 juin 2022 par lequel le maire de la commune de Narbonne a accordé un permis de construire à SM Coeur de Ville en vue de la construction de deux bâtiments collectifs de 36 logements sur un terrain sis rue Michel Ange, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 16 août 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître COUSSY Benoît (Cour)
	Madame X	Maître COUSSY Benoît (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE NARBONNE	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
	SM COEUR DE VILLE	SCP D'AVOCATS VIGO

10 heures 15

04) DOSSIER N° 2206448 RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° PC 011 262 21 00381 du 15 juin 2022 par lequel le maire de la commune de Narbonne a accordé un permis de construire à SM Coeur de Ville en vue de la construction de deux bâtiments collectifs de 36 logements sur un terrain sis rue Michel Ange, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 12 octobre 2022

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE TERRASSES
DE LA CLAPE

CABINET LOUBEYRE ENTREMONT PORNIN (Cour)

Monsieur X

CABINET LOUBEYRE ENTREMONT PORNIN (Cour)

Madame X

CABINET LOUBEYRE ENTREMONT PORNIN (Cour)

Madame X

CABINET LOUBEYRE ENTREMONT PORNIN (Cour)

Monsieur X

CABINET LOUBEYRE ENTREMONT PORNIN (Cour)

Défendeur

Monsieur X

CABINET LOUBEYRE ENTREMONT PORNIN (Cour)

COMMUNE DE NARBONNE

S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C

SM COEUR DE VILLE

SCP D'AVOCATS VIGO

Arrêté le 30/04/2025

La vice-présidente : S. Encontre